

Lundi 3 avril
2023

Le cahier syndical

Des nouvelles de votre syndicat!

Édition 21

Olivier Bouchard

Faire la grève?

Ça y est : les conventions collectives de plusieurs centaines de milliers de travailleurs.euses du Québec sont échues depuis le 31 mars dernier. Qui dit échéance d'une convention collective dit également droit de grève. C'est un mot – et une activité – qui ne fait pas l'unanimité. Trop timide et légiférée pour les uns ou trop disruptive et dérangeante pour les autres. C'est néanmoins un outil dont nous disposons et la conversation autour de son utilité arrive *ben manque* tous les quatre ans. Nous l'avons d'ailleurs eue lors de la dernière rencontre de l'Alliance et je désirais vous en glisser quelques mots.

En passant, on dirait que la partie patronale aime la grève, puisqu'elle attend toujours l'échéance de nos CC pour véritablement négocier. On dirait que c'est devenu un principe directeur pour les négos du secteur public. Enfin...

Les questions suivantes, qui sont peut-être aussi des mythes, ont été abordées lors de la dernière rencontre de l'Alliance. La grève nous appartient-elle vraiment, comme syndicat local? La grève nuit-elle davantage aux étudiants qu'au gouvernement? Ne nous nuit-elle pas davantage (ou exclusivement)? Pour faire la grève, faut-il avoir l'opinion publique de notre côté? Faire la grève n'est-il pas un exercice convenu que l'on peut difficilement réinventer? Si vous vous les posez en privé, je pense qu'il ne faudrait pas hésiter à en discuter ouvertement en assemblée générale, le temps venu.



Nous ne sommes pas encore rendus à sortir les poêlons et à déambuler dans les rues. En revanche, pour souligner l'échéance de notre contrat de travail (R.I.P. CC 2020-2023), nous vous invitons à une courte cérémonie (?) pour inaugurer une banderole syndicale, le **5 avril prochain, dans le puits de hall, à 10h et/ou midi** (choisissez l'heure en fonction de vos disponibilités). Il s'agit d'une initiative intersyndicale rassemblant tous les corps d'emplois du Cégep qui sont sans nouveau contrat de travail depuis le 1^{er} avril. Qu'est-ce qui se trouvera sur la banderole? Quelle grosseur fera-t-elle? Y aura-t-il des dragons? Des polices de caractères stimulantes? Venez en grand nombre le 5 avril prochain pour dissiper ce mystère intenable!



Sur Facebook, vous pouvez nous trouver en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.facebook.com/SPECMatane>

Lien vers le site Internet du syndicat :
<https://specm.org/>

Calendrier d'activités

Lundi 3 avril	Mercredi 5 avril	Jeudi 6 avril	
Quoi? Kiosques étudiants d'histoire et de psychologie	Quoi? Conférence : <i>Opérations dignité</i>	Quoi? Conférence : <i>introduction à la décroissance</i> par Noémi Bureau- Civil	
Où et quand? De 11h35 à 12h35, dans le Hall d'entrée	Où et quand? De 11h45 à 13h au TANK	Où et quand? 11h45 à 13h à la bibliothèque	
		Quoi? Pub quiz des sciences humaines	Quoi? Projection du film par le comité VACS : <i>Je vous salue salope!</i>
		Où et quand? 19h à 21h, Chez Elmo	Où et quand? 19h au TANK

Programmation de la semaine des sciences humaines. Dans le cadre de la semaine des VACS, surveillez également la distribution du « thé du consentement » par les services psychosociaux!

Encore Olivier Bouchard

Les tribulations de l'EAD

Ah, l'enseignement à distance, ce sujet qui nous divise! Comme je vous l'avais annoncé précédemment, nous avons discuté des principes devant guider le comité de négociation lors de la dernière rencontre de l'ASPPC. Je les avais d'ailleurs inclus dans la dernière édition du Cahier syndical. Certains collègues ont proposé des amendements à ces principes, alors que d'autres ont été ajoutés. Je tenais à vous faire un petit état des lieux, puisque quelques-uns de nos membres ont alimenté notre réflexion sur l'EAD dans les dernières semaines, à travers vos remarques et questionnements.

Lors de la dernière A.G., nous avons été questionnés sur le principe suivant : *le développement de l'EAD en mode asynchrone doit être évité*. Plusieurs précisions ont été apportées sur le sujet. D'abord, l'intention n'est pas d'empêcher l'utilisation de ce mode pour des activités ponctuelles, mais bien de contrer les cours qui seraient intégralement offerts de cette manière. Aussi, nous savons que la partie patronale a de l'appétit en la matière. Au sens où elle pourrait être tentée d'employer des « formateurs.trices » au lieu d'enseignant.e.s pour superviser des cours asynchrones déjà montés, dans le but d'économiser de l'argent, bien entendu. Vous voyez le portrait : un prof monte un cours, puis un formateur prend le relais pour les années à venir. Il faut limiter, à tout prix, ce genre d'écart. C'est ce qui a été voté, par ailleurs. La partie patronale préfère d'ailleurs parler de FAD que d'EAD, ce qui trahit peut-être ses intentions.

Le plancher semblait en accord avec le fait que l'EAD ne devait pas engendrer de compétition supplémentaire entre les collèges. Que les Cégeps de grande taille cannibalisent ceux de petites tailles, ce n'est de toute évidence pas une solution porteuse. Un nouveau principe a été adopté en ce sens : *l'EAD ne doit pas pallier le manque de financement du système d'éducation, ne doit pas engendrer une compétition entre les établissements et ne doit pas favoriser une commercialisation de l'éducation*.

Nous avons aussi convenu de prévenir une forme d'écoblanchiment de la part de la partie patronale en adoptant un autre principe qui n'apparaissait pas dans le document que nous vous avons soumis : *l'offre de cours en EAD ne peut être considérée comme un moyen d'atteindre la carboneutralité*. La cause environnementale ne doit pas être instrumentalisée pour nous faire avaler cette pilule.

La pâte dentifrice semble sortie du tube et on ne peut plus retourner en arrière. L'EAD est là pour de bon. Reste à l'encadrer adéquatement, n'est-ce pas?



Mariane Bouchard

Des nouvelles du CCF

Lutte à l'Est

Le 25 mars dernier se tenait le Gala de lutte féministe de *Lutte à l'Est* au Puits du hall du Cégep de Matane. Selon nos informations, près de 200 personnes ont assisté à l'évènement haut en couleur. Au nom du CCF local, nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre participation active. Grâce à votre générosité, c'est plus de 700\$ qui seront remis à la Gigogne, organisme communautaire qui œuvre auprès des femmes victimes de violence conjugale et en alphabétisation.



Source de l'image : Lutte à l'Est

Le comité de la condition féminine

Mariane Bouchard
Judith Côté
Anaïs Couture-Tremblay
Émilie Deschamps
Mylène Desrosiers
Francisca Jaramillo
Frédérique Trudeau

Retour sur le Réseau des femmes

Le dernier réseau des femmes de la CSQ de l'année 2022-2023 s'est tenu les 16 et 17 mars derniers à Victoriaville. Sous le thème *La justice reproductive*, cette rencontre féministe fut forte en émotions étant donné les thèmes abordés et les discussions qui en découlèrent. Notamment, la réalité des femmes trans, l'avortement, vivre sans enfant, stérilisations imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit et bien d'autres.

Par ailleurs, des conseiller.ères de la CSQ sont venu discuter du droit aux prestations régulières d'assurance-emploi après une période de prestation du RQAP. Le fait d'avoir bénéficié d'une longue période de prestations au RQAP (prestations de maternité et parentales) a parfois pour effet qu'une personne en fin de contrat ou mise à pied - pendant ou juste après cette période de prestations - se fasse refuser son droit à des prestations régulières d'assurance-emploi (AE).

Par exemple, une femme recevant 50 prestations du RQAP d'avril 2022 à avril 2023 et ayant une fin de contrat en juin 2023 n'aurait actuellement droit à aucune prestation régulière d'assurance-emploi, même si elle était revenue au travail en avril 2023, puisqu'elle n'aurait pas assez d'heures assurables et qu'elle n'aurait pas droit aux prolongations de sa période de référence ou de prestations.

Or, le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) a entrepris un recours contestant la constitutionnalité des dispositions actuelles. Le MAC prétend qu'elles ont un effet discriminatoire sur les femmes.

Nous ne pouvons évidemment pas présumer du dénouement que connaîtra ce recours (probablement en Cour suprême), mais la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est d'avis qu'il a des chances raisonnables de succès.

En attendant, si vous croyez être concernée par cette problématique et afin de protéger vos droits éventuels, nous vous invitons à communiquer avec nous!